

Urbanisme

Le service urbanisme de la ville de Mehun-sur-Yèvre est à votre disposition pour répondre à vos questions en matière de construction ou d'aménagement de votre propriété et délivrer, en partenariat avec les services instructeurs de Bourges Plus, toutes les autorisations du droit des sols, conformément au Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce chapitre vous trouverez les rubriques suivantes :

[1\) Permis de construire](#)

[2\) Déclaration Préalable](#)

[3\) Certificat d'urbanisme](#)

[4\) Enseigne, préenseigne, publicité](#)

[5\) Occupation du domaine public](#)

[6\) Plan Local d'Urbanisme \(P.L.U.\)](#)

[7\) Autres autorisations](#)

Pour les autres autorisations (permis de démolir, de lotir, de coupe et abattage d'arbres) le service de l'urbanisme est à votre disposition pour vous préciser les démarches à entreprendre et les formulaires à compléter.

Contact

Service Urbanisme

Sur rendez-vous

Fermeture temporaire les mardis et jeudis matin jusqu'au 30 juin

Tél. : 02.48.57.06.14

rgba(255,255,255,1)

Le cadastre

A noter !

Vous pouvez consulter le cadastre sur internet en cliquant [ici](#).

Vous pouvez faire une demande de matrice cadastrale en téléchargeant le [formulaire](#)

rgba(255,255,255,1)

Voir aussi

Maison de l'Habitat et du Coeur de Ville

C'est un lieu unique dans lequel vous pouvez poser l'ensemble de vos questions concernant l'habitat ou une implantation commerciale.

[En savoir plus](#)

[Dépliant Maison de l'Habitat et du Coeur de Ville](#) (.pdf - 2.79 Mo)

rgba(255,255,255,1)